**JEUNESSE ET COMMUNICATION 2024 - 2025**

**Concours « Expression Orale »**

**Objectifs**

* Proposer des thèmes de réflexion sur des sujets d’actualité, de culture ou de société.
* Les aider à communiquer leurs idées, les faire s’exprimer devant un public inhabituel,
* Les préparer aux échéances importantes de leur vie (grand oral, entretien écoles)

**Règlement du concours**

**Candidats :**

Réservé aux jeunes lycées de première et terminale, scolarisés dans un établissement d’enseignement général ou professionnel dans le District Bretagne-Mayenne.

**Le principe du concours :**

Les jeunes exposent leur réflexion pendant 10 minutes devant un jury sur un sujet donné à l’avance (sauf pour la finale, le jour même).

**2 filières concernées :**

* Bac général
* Bac technique filière tertiaire.

**Evaluation sur 4 critères :**

* Le plan
* Les idées
* La langue
* L’art oratoire

C’est le jeune qui est évalué, sa personnalité, sa capacité à communiquer, à échanger

**Timing**

**Septembre 2024 :**

* Communiquer au District le nom du responsable de l’action au sein du club.
* Contacter les lycées professionnels ou CFA pour leur proposer l’action (affiche, flyer et courrier à votre disposition sur le site)

**Mi-octobre 2024** : Confirmer si le club participe à l’action.

**Entre septembre 2024 et mi-février 2025** organisation de la sélection au lycée (grille d’évaluation sur le site)

**20 février 2025** : Communiquer le nom des candidats au District,

**1er mars 2025** : transmettre le sujet au Lycée (il est transmis par le District, mais peut aussi l’être par le club)

**11 mars 2025** : ½ finales à Auray, Saint-Brieuc et Vitré

**17 mai 2025** : finale à Carhaix

**Récompense du district**

Les prix seront attribués pour chaque famille de métier :

* Le premier prix de 400 €
* Le second prix de 300 €
* Le troisième prix de 200 €

Responsable District du concours :

Michel MATHIEU

Mail : michelmathieu35500@gmail.com